

Appel à propositions

Changement du logiciel comptabilité

Comptabilité générale – comptabilité analytique - suivi budgétaire prévisionnel

Mission locale de la Picardie Maritime 82 rue Saint Gilles 80100 ABBEVILLE

Tél: 03 22 20 14 14

mlpm@mlpm.org

1 Contexte

Créée le 1^{er} mai 2000 sous statut associatif loi 1901, la Mission Locale de la Picardie Maritime assure une mission de service public pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et locales, et fait donc partie du Service Public de l'Emploi.

L'objet de la Mission Locale est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. L'objectif de la structure est de permettre à tous ces jeunes de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur inclusion sociale et professionnelle. Pour ce faire la Mission Locale de la Picardie Maritime dispose d'une équipe de 44 salariés.

La Mission Locale de la Picardie Maritime souhaite changer son logiciel comptable actuel afin de mieux répondre à ses besoins en matière de gestion comptable générale, analytique et budgétaire prévisionnelle.

2 Description de la prestation attendue

- Fourniture d'une solution logiciel intégrant les fonctions de la comptabilité générale (associations), des fonctionnalités analytiques permettant de répartir les charges et les produits par sections analytiques et permettant de mettre en place une comptabilité budgétaire prévisionnelle.
- La prestation devra comporter un volet formation (en présentiel ou distanciel) afin de pouvoir prendre en main l'outil de gestion.
- Assistance technique

3 Spécifications fonctionnelles

Fonctionnalités la comptabilité générale

- Gestion des factures et des paiements: le logiciel doit permettre de saisir les factures, de gérer les paiements et d'effectuer les rapprochements bancaires sachant que nous allons être dans l'obligation de dématérialiser au maximum, nous souhaiterions que le logiciel soit configuré d'avance afin d'enregistrer automatiquement les achats, la trésorerie (connectivité bancaire, la liaison directe avec les comptes bancaires pour importer les relevés).
- Gestion des immobilisations : le logiciel doit permettre de gérer les immobilisations de la mission locale, en enregistrant les acquisitions, les amortissements.
- Gestion des clôtures périodiques sans être définitive afin de générer des états financiers (compte de résultat).

Intégration des fonctionnalités analytiques et budgétaires

Le logiciel doit permettre de créer des sections analytiques et d'attribuer les dépenses aux différents centres d'intérêt de la mission locale. Il doit permettre d'obtenir des

- éditions de compte de résultat pour chaque service et actions spécifiques (Ci-joint structure analytique)
- > Il doit permettre l'élaboration des budgets prévisionnels, le logiciel doit être capable de créer des budgets prévisionnels sur une période donnée par service et action.
- > Il doit permettre de saisir les recettes et dépenses prévus, d'automatiser les calculs et de visualiser les écarts entre les prévisions et les réalisations. Afin que l'on puisse par la suite sortir un graphique entre le réel et le prévisionnel pour constater les écarts éventuels.

Gestion de la trésorerie

> Suivi des encaissements et décaissements mensuel

Gestion des documents

- Archivage électronique : stockage sécurisé des documents 'factures, subventions'
 Le logiciel doit garantir la confidentialité et l'intégrité des données comptables de la
 mission locale en mettant en place des mesures de sécurité telles que la sauvegarde
 automatique des données et l'accès sécurité par des identifiants uniques.
- > Liens vers documents 'possibilité de lier des documents numériques aux écritures comptables'
- > Intégration dans le nouveau logiciel d'autres logiciels de gestion des ressources humaines 'pointage des heures' pour la comptabilité analytique

4 Conditions

La proposition de prestation écrite et détaillée accompagnée du devis devra être exprimée en TTC (la Mission Locale Picardie Maritime n'étant pas soumise à TVA).

La proposition devra prévoir une démonstration (en présentiel ou distanciel) de l'outil afin de mesurer l'ergonomie de la solution proposée.

Lieu de la prestation : Siège de la MLPM au 82 rue Saint Gilles à Abbeville (80100)

Le présent cahier des charges est disponible en téléchargement sur le site www.mlpm.org

5 Sélection et jugement des offres

Toute offre incomplète ou hors délai sera écartée.

Les offres sont classées de la meilleure à la moins bonne selon trois critères

- La qualité de la prestation proposée (40%)
- Le prix (40%)
- Les délais de mise en place du logiciel (20%)

6 Modalités d'envoi des propositions

Les offres sont à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : mlpm@mlpm.org à l'attention de Monsieur Wojciech KONDRAT, Directeur Général ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mission Locale Picardie Maritime Direction Générale 82 rue Saint Gilles 80100 Abbeville

La date limite de dépôt des propositions est fixée au 25 septembre 2024 minuit.

Fait à Abbeville, le 13 août 2024

Le Président

Pascal DEMARTHE

STRUCTURE ANALYTIQUE

